

SRI*: 3/7



CATÉGORISATION

SFDR¹ :

ARTICLE 8

AFER HIGH YIELD 2029 SE LAISSER PORTER VERS L'HORIZON 2029



Ofi invest
Asset Management

Afer High Yield 2029 est la part d'un fonds obligataire à échéance qui investit dans des obligations spéculatives à haut rendement (« High Yield »²) de toutes zones géographiques, avec une note minimale de BB-, et les détient jusqu'à leur maturité le 31/12/2029.

POURQUOI INVESTIR ?

1

Une échéance 2029

- Une gestion à échéance afin de **tirer parti des niveaux de rendement actuels** (portage³ élevé en comparaison des niveaux historiques).
- Une maturité 2029 donnant accès à un **large panel d'émetteurs** sur le marché primaire et secondaire.

Il existe un **risque de crédit** si la qualité de crédit vient à se dégrader ou si l'émetteur venait à ne plus pouvoir payer les coupons.

2

Une expertise éprouvée

- **18^e fonds à échéance** lancé depuis 2009.
- Une équipe de **4 gérants « High Yield » expérimentés**.
- Un process visant à sélectionner les titres au **couple rendement/risque attractif** selon la société de gestion.

Le souscripteur est soumis au **risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment** sur les valeurs et les marchés les plus performants. Les équipes sont susceptibles d'évoluer.

3

Un univers d'investissement global

- Investir sur les **obligations les mieux notées de l'univers** spéculatif à haut rendement².
- **Diversification possible** dans des obligations de bonne qualité², y compris les obligations du secteur financier.
- Possibilité de **s'exposer aux obligations libellées en dollars US** dans la limite de 30 % de l'actif net (risque de change couvert).

Les titres dits « **spéculatifs** » présentent des **probabilités de défaut plus élevées** que celles des titres dits « Investment Grade » et peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du fonds.



QU'EST-CE QU'UN FONDS À ÉCHÉANCE ?

Un fonds à échéance consiste à acheter des obligations et à les conserver jusqu'à maturité, quelles que soient les fluctuations de marché.

Ces fonds permettent aux investisseurs :

- de **bénéficier du paiement d'un « coupon »⁴** sur la durée de vie de l'obligation ;
- de **recupérer l'investissement initialement prêté à l'échéance**, dans le cas où les émetteurs ne font pas défaut⁵.

Source : Ofi Invest Asset Management au 29/12/2023.

L'EXPÉRIENCE D'UN GÉRANT DE FONDS À ÉCHÉANCE

- Historique de **18 fonds datés** dans la maison
- **7 gérants** spécialisés dans la dette d'entreprise⁶
- **6 milliards d'euros d'encours** gérés par l'équipe



*SRI : L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

1 – Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2 – Les obligations spéculatives à haut rendement « High Yield » ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch, et de C à Ba1 selon Moody's) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch, et de Baa3 à Aaa selon Moody's) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés.

3 – Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

4 – Le coupon correspond au versement périodique d'un intérêt au détenteur de l'obligation. Selon la nature de l'obligation, le versement des intérêts peut être régulier (généralement tous les ans) ou intervenir in fine, c'est-à-dire à l'échéance.

5 – Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière) ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser.

6 – Les équipes de gestion sont susceptibles d'évoluer.

INVESTIR SUR LES OBLIGATIONS LES MIEUX NOTÉES DE L'UNIVERS SPÉCULATIF À HAUT RENDEMENT

ÉCHELLE DE NOTATIONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT DES OBLIGATIONS



NOM DU FONDS | OFI INVEST HIGH YIELD 2029 - PART AFER HIGH YIELD 2029

CODE ISIN | FRO01400NGV5

FORME JURIDIQUE | FONDS COMMUN DE PLACEMENT

INDICE DE RÉFÉRENCE | -

HORIZON D'INVESTISSEMENT | 31 DÉCEMBRE 2029

FRAIS DE GESTION FINANCIÈRE | 0,72 % TTC MAXIMUM

COMMISSION DE SURPERFORMANCE | AUCUNE

FRAIS D'ENTRÉE | 2 % TTC MAXIMUM

FRAIS DE SORTIE | AUCUN

COMMISSION DE MOUVEMENT⁸ | DE 0 À 450 € HT

Veuillez vous référer au prospectus pour les risques principaux et caractéristiques détaillées du fonds, disponible sur le site www.affer.fr

7 – Notation minimum des émetteurs à l'investissement. La Société de Gestion (SGP) ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de BB-, la SGP décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Dans tous les cas, une dégradation en catégorie CCC entraînera la vente de l'instrument dans les 3 mois.

8 – Les commissions de mouvement sont perçues à 100 % par le conservateur.

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342. Avant tout investissement dans les fonds présentés dans la communication publicitaire, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. Cette communication publicitaire contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le Document d'Information Clé (DIC) et le prospectus sont proposés aux souscripteurs préalablement à la souscription et remis à la souscription; ces éléments, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Ofi Invest Asset Management. © Freepik. FA24/0102/22032025